

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 4 octobre 2010 ajournée le 18 octobre 2010 au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, à 19 h, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Laporte :

Daniel Leblanc
André Picard
Jean Brousseau
Sylvie Frigon
Mario Lasalle

Était absente :
Françoise Cormier

Est également présent :
Pierre Rondeau directeur général et secrétaire-trésorier, de la municipalité de Crabtree.

318-2010

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

M. le Maire ouvre la séance et constate le quorum.

319-2010

**RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT RELATIVE
AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2010-174**

Le secrétaire-trésorier fait lecture du résultat de la procédure d'enregistrement relative à l'approbation du règlement d'emprunt 2010-174 décrétant une dépense de 800 000 \$ et un emprunt de 525 000 \$ pour l'achat des lots 478-14-51-9, 478-14-50, 477-6-44-p et 477-3 et des propriétés afin de permettre la construction d'une résidence communautaire pour personnes âgées pour le projet du comité du Pacte rural « Vieillir dans sa communauté ».

320-2010

**DÉPÔT D'UNE LISTE DE COMPTES DES PAIEMENTS AUTORISÉS
EN VERTU DU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION DE DÉPENSES**

Le directeur général a déposé aux membres du Conseil municipal les comptes apparaissant aux listes Lot 1 et lot 3, du 18 octobre 2010 pour lesquels les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits au montant de 498 290,34 \$ et payés, tel qu'autorisés par les articles 4 et 5 du règlement 2007-137 du règlement de délégation de dépenses.

R 321-2010

ADOPTION DES COMPTES

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes d'une somme de 25 067,43 \$ apparaissant à la liste du lot 2, du 15 octobre 2010, soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

R 322-2010

**MODIFICATION DE L'ARTICLE 1 DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT
2010-174**

ATTENDU QUE le conseil a adopté le 27 septembre 2010 le règlement

d'emprunt 2010-174;

ATTENDU QU'une inversion des coûts a été faite à l'article 1 du règlement 2010-174;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, et unanimement résolu par les conseillers que les deux derniers paragraphes de l'article 1 du règlement d'emprunt 2010-174 soient modifiés par le texte suivant :

Succession Julien Raymond (lots 478-14-50 et 478-14-51-P)

Terrain : **50 000 \$** (promesse d'achat du 27 septembre 2010 à l'annexe « C »)

Frais contingents : **45 000 \$** (arpenteurs, notaires, taxes applicables, branchement d'aqueduc et égout aux services existants)

ADOPTÉ

323-2010

AVIS DE MOTION – MODIFICATION DES ZONES RC-1 ET RB-5 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 99-044

Monsieur Daniel Leblanc donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement afin de modifier les limites de la zone Rc-1 et Rb-5 du règlement de zonage numéro 99-044.

Cet Avis de Motion est donné en conformité avec l'article 445 du Code municipal et il y a dispense de lecture lors de l'adoption dudit règlement.

R 324-2010

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 99-044-23 AYANT POUR EFFET DE MODIFIER LES LIMITES DE LA ZONE Rc-1 ET Rb-5 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 99-044

ATTENDU QU'une demande a été déposée au conseil municipal pour la construction d'une résidence multifamiliale de 4 logements sur le terrain composé des lots 476-26 et 475-1-107;

ATTENDU QUE ce terrain est situé dans la zone Rb-5 et qui n'est pas autorisé la construction d'une résidence multifamiliale de 4 logements;

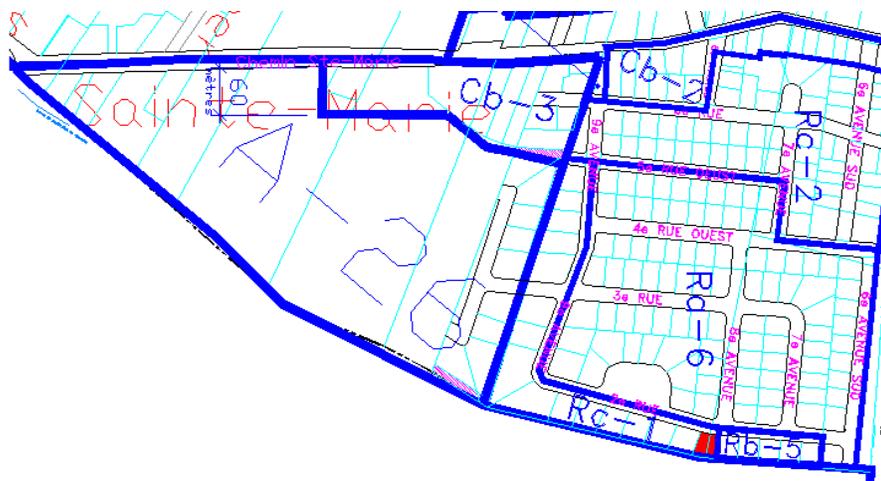
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, et unanimement résolu par les conseillers que le projet de règlement 99-044-23 ayant pour effet de modifier les limites de la zone Rc-1 et Rb-5 du règlement de zonage numéro 99-044 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement, ce qui suit:

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droits.

ARTICLE 2

À compter de l'entrée en vigueur du présent règlement, la limite séparant la zone Rc-1 et Rb-5 actuelle est déplacée sur la limite des lots 476-25 et 476-26, de façon à retrancher de la zone Rb-5 le terrain composé des lots 476-26 et 475-1-107 et de l'englober à la zone Rc-1 tel que démontré sur le plan qui suit.



ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ

R 325-2010

DEMANDE DE CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE DE 4 LOGEMENTS SUR LES LOTS 476-26 ET 475-1-107

ATTENDU QUE la municipalité a reçu le 14 octobre 2010, une demande de « Les habitations Monts-Blancs » afin de construire une résidence de 4 logements sur les lots 476-26 et 475-1-107;

ATTENDU QUE le règlement de zonage 99-044 ne permet pas la construction d'une résidence de 4 logements pour ce lot qui est adjacent à la limite de la zone Rc-1 où les 4 logements sont permis;

ATTENDU QUE le conseil a donné un avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant les limites de la zone Rc-1 et Rb-5 du règlement de zonage numéro 99-044;

ATTENDU QUE le conseil a adopté un premier projet de règlement 99-044-23 ayant pour effet de modifier les limites de la zone Rc-1 et Rb-5 du règlement de zonage numéro 99-044;

ATTENDU QUE le conseil veut répondre favorablement à la demande de « Les habitations Monts-Blancs » pour permettre la construction d'un 4 logements sur les lots 476-26 et 475-1-107;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, et unanimement résolu par les conseillers :

D'informer « Les habitations Monts-Blancs » que le conseil est favorable à la construction des 4 logements sur ce lot;

QU'un permis de construction soit délivré dès que le règlement permettant cette construction aura reçu toutes les approbations nécessaires.

ADOPTÉ

R 326-2010

VISITE DU NOUVEL ARÉNA DE ST-GÉDÉON EN BEAUCE

Sur proposition de Jean Brousseau, appuyé par Daniel Leblanc, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser Mario Lasalle à aller visiter le nouvel aréna de St-Gédéon de Beauce nouvellement construit et fonctionnant avec un système de réfrigération au CO₂ et de défrayer les coûts de déplacement.

ADOPTÉ

R 327-2010

ACHAT D'UNE LITHOGRAPHIE DE L'ARTISTE PEINTRE JULIEN FROMENT

ATTENDU QUE le 15 octobre avait lieu le match des légendes au profit de la fondation du collègue Esther-Blondin;

ATTENDU QU'une lithographie de l'artiste-peintre Julien Froment a été remise par la fondation à une personne impliquée dans le hockey dans le nord de Lanaudière depuis plusieurs années;

ATTENDU QUE le conseil veut entériner la décision prise de permettre l'achat d'une lithographie qui a été remise le vendredi 15 octobre à l'entraîneur Jacques Laporte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Lasalle, appuyé par Jean Brousseau, et unanimement résolu par les conseillers d'entériner la dépense de 250 \$ qui devra être remboursée à l'artiste-peintre Julien Froment.

ADOPTÉ

R 328-2010

PRÊT DE LA SALLE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL À LA FQM

Sur proposition de Mario Lasalle, appuyé par Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le prêt de la salle du centre communautaire et culturel à la Fédération québécoise des municipalités dans le cadre de la tournée du président de la FQM, le mercredi 3 novembre 2010.

ADOPTÉ

R 329-2010

POSTE DE POMPIER CLAUDE-MIGUÉ

ATTENDU QUE monsieur Claude Migué a oeuvré au sein du service des incendies de Crabtree pendant 34 années;

ATTENDU QUE le conseil désire nommer le poste de pompier Claude-Migué pour souligner son implication au sein du service incendie de Crabtree;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Brousseau, appuyé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers :

DE nommer le poste de pompier Claude-Migué;

D'autoriser l'identification du poste de pompier Claude-Migué et de préparer une plaque commémorative qui sera remise à monsieur Claude Migué;

D'autoriser la dépense pour l'organisation d'une fête qui devra avoir lieu au cours de l'automne 2010;

ADOPTÉ

R 330-2010

FORMATION ADMQ/MMQ POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Sur proposition de Mario Lasalle, appuyé par Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser Pierre Rondeau à s'inscrire à une activité de perfectionnement ayant pour thème: "**Le lobbyisme et l'éthique**", laquelle formation se tiendra à St-Liguori le mardi 9 novembre prochain, et de défrayer les coûts qui s'y rattachent.

ADOPTÉ

R 331-2010

FORMATION DE L'ALLIANCE QUÉBÉCOISE DU LOISIR PUBLIC

Sur proposition de Mario Lasalle, appuyé par Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser Annie Loyer à s'inscrire à une journée de formation interactive ayant pour thème: "**Le gestionnaire d'installations sportives et la loi**", laquelle formation se tiendra à Montréal le mercredi 3 novembre prochain, et de défrayer les coûts qui s'y rattachent.

ADOPTÉ

R 332-2010

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES VENTS DE LANAUDIÈRE EN 2011

ATTENDU QUE seize (16) jeunes de notre municipalité font partie de « Les Vents de Lanaudière » et que certains d'entre eux participeront à plusieurs Festivals (Music Fest);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, et unanimement résolu d'accorder une aide financière à Les Vents de Lanaudière représentant un montant de 20 \$ par jeune inscrit de notre municipalité pour un total de 320 \$.

ADOPTÉ

R 333-2010

DEMANDE DE COMMANDITE POUR LA PAROISSE SACRÉ-CŒUR-DE-JÉSUS POUR 2011

ATTENDU QUE la Paroisse Sacré-Cœur-de-Jésus souhaite une commandite de la municipalité pour être en mesure d'offrir aux paroissiens de Crabtree un feuillet hebdomadaire paroissial de qualité.

ATTENDU QUE depuis plusieurs années nous faisons partie des commanditaires de la paroisse Sacré-Cœur-de-Jésus.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Leblanc, appuyé par André Picard et unanimement résolu par les conseillers d'accorder un montant de 60 \$, comme demandé par la Paroisse Sacré-Cœur-de-Jésus, afin de renouveler notre commandite pour l'année 2011.

ADOPTÉ

R 334-2010

ADHÉSION AU SERVICE PAIEMENT DIRECT ACCÈSD DE LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une offre de contrat pour 3 ans, des services Affaires Desjardins pour installer un système de paiement direct à l'hôtel de ville, pour un montant d'environ 630 \$ la première année et d'environ 515 \$, les années suivantes;

ATTENDU QUE le conseil désire offrir ce service à la population pour les différents paiements à l'hôtel de ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Leblanc, appuyé par André Picard et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le directeur général à signer un contrat de 3 ans pour l'installation et la location mensuelle du système de paiement direct à l'hôtel de ville.

ADOPTÉ

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h 5.

Denis Laporte, maire

Pierre Rondeau, directeur général
et secrétaire-trésorier

Je, Denis Laporte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.